



Directeur de territoire

Pierre-Yves MARTIN – py.martin@adapei44.asso.fr

Responsable du Centre Multi-Accueil

Johann DALIBERT – j.dalibert@adapei44.asso.fr

Centre Multi-Accueil
9 bis rue d'Anjou
44330 VALLET
Tél : 02.40.36.29.01
foyersvallet@adapei44.asso.fr



Adapei de Loire-Atlantique

Association Départementale des Amis et Parents
de Personnes Handicapées Mentales
13, rue Joseph Caillé - BP 30824
44008 Nantes Cedex 1
Tél. 02 40 12 22 90 - Fax : 02 40 12 22 99

Centre Multi-Accueil

VALLET

Livret d'accueil



Photos et schémas non contractuels - Janvier 2015





Le Centre « multi-accueil » accompagne 13 résidents en foyer de vie, 18 résidents en foyer d'hébergement et propose 2 places d'accueil temporaire. Chacun dispose de sa chambre individuelle.

L'équipe professionnelle est composée de 14 professionnels d'accompagnement (animateurs, moniteurs-éducateurs, aides médico-psychologiques), 2 agents de service, 1 ouvrier entretien, 2 surveillants de nuit, 1 secrétaire, 1 équipe de direction.

Le fonctionnement

• Le Foyer d'Hébergement

En semaine, les résidents partent le matin à 8 heures 15 vers les ESAT de St Julien ou Gétigné et reviennent le soir à partir de 17 heures.

Ils y résident également les week-ends.

• Le Foyer de Vie

Un accompagnement est proposé en continu avec notamment une équipe éducative présente de 7 à 22 heures tous les jours. Des activités en petits groupes voire individuelles sont proposées tout en respectant leur rythme.

La nuit, une permanence est assurée par le surveillant de nuit.

Les modalités d'accueil et d'accompagnement sont contractualisées dans un contrat de séjour proposé dans le mois suivant l'arrivée de la personne dans le foyer.



L'accompagnement

C'est le Projet Personnalisé d'Accompagnement, réfléchi et travaillé avec le référent et l'ensemble de l'équipe, qui définit le projet de chaque résident. Une attention particulière est apportée à chacun en fonction de ses souhaits mais aussi de ses capacités.

Un accompagnement est proposé dans les démarches relationnelles familiales, sociales, administratives, psycho-relationnelles pour les rendez-vous, la rédaction des courriers, l'organisation des anniversaires, la gestion d'un budget, les projets individuels.

L'équipe s'attache particulièrement aux apprentissages et au maintien des acquis, la protection, la prévention et la sécurité.



Des accompagnements sont organisés autour des apprentissages des tâches matérielles, de la cuisine, des repas, de l'entretien du linge, de l'entretien des espaces individuels et collectifs.

Les résidents ont la possibilité de s'inscrire à une activité à l'extérieur.

Ils sont accompagnés dans leurs rendez-vous et éventuellement aides dans leurs achats individuels, en fonction des besoins.

Une réunion hebdomadaire de l'équipe de professionnels a lieu tous les jeudis de 14 à 17 heures.

Des réunions plus ouvertes sont organisées : Commissions de la Vie Sociale, réunions de résidents, rencontres avec les parents, les responsables légaux et les partenaires (ESAT, organismes de tutelles...).



Vie quotidienne

• Les temps libres :

Suivi des activités extérieures, aide aux choix des vacances, des achats individuels, des fêtes.

• Les week-ends :

Elaborés avec les résidents en fonction de leur présence. Sorties détente loisirs comme le bowling, le cinéma, les musées, les expositions, les événements ponctuels à Vallet et dans l'environnement...

• La restauration :

Tous les lundis après-midis, les résidents, accompagnés par les professionnels, élaborent les menus du midi pour le foyer de vie pour la semaine, le week-end étant laissé libre. Les repas sont préparés sur place.

Le soir, les repas sont livrés par un service de restauration. Un planning organise le roulement des tâches liées au couvert, à la préparation et à la vaisselle.

• L'entretien de la maison :

Un planning de semaine est établi pour l'ensemble des tâches à réaliser. Chaque résident est acteur de l'entretien de sa chambre et de son linge.

• Les soirées :

Elles font l'objet de choix de programmes TV, ou de films, ou de sorties occasionnelles.

• Les visites :

Chaque résident peut recevoir et être invité, et l'ensemble du groupe du foyer peut inviter ou être reçu. Les professionnels peuvent être les personnes ressources pour organiser ces visites.